



Jimmy SANGOUARD-TOMASI
Pierre MILLOUD
Co-secrétaires départementaux
à
Monsieur l'IA-DASEN
2 place André Malraux
CS10627
07006 Privas Cedex

Privas, le 12 octobre 2026

Référence : SDIA036

Objet : formation direction école gestion de conflits

Monsieur l'Inspecteur d'Académie,

Dans chaque circonscription, un certain nombre de nos collègues en charge de la direction d'école sont convoqués par l'EAFC à un temps de formation de deux jours à Tournon, courant novembre. Il leur est demandé de participer à cette formation sur un mercredi et un jour de décharge. Dans ce cadre, trois problématiques surgissent.

Tout d'abord, celle du temps de travail. Cette formation, si intéressante et nécessaire soit-elle, apparaît être, pour la journée du mercredi, en dehors des obligations réglementaires de services. Nos collègues sont déjà engagés dans un parcours d'animations pédagogiques départementales (de A à D selon leur secteur) qui ne leur laisse pas de temps de formation supplémentaire disponible en dehors des heures de classe.

Ensuite, l'objet de la décharge de direction est détourné. Ce temps, fixé par le décret n°2022-541, sert exclusivement à faire face à la masse de travail relevant de ce type de poste. Détourner ce temps institutionnel revient à la reporter sur du temps personnel.

Enfin, les temps de déplacements sont parfois conséquents pour certains personnels exerçant dans les circonscriptions les plus méridionales. Au regard de la forte hausse du prix des carburants et du défraiement modéré proposé par l'institution, il aurait été plus judicieux de proposer des formations par pôles.

Dans ces conditions, nous vous demandons de bien vouloir nous préciser les modalités de comptabilisation de cette formation sur le temps de travail des personnels. Nous demandons à ce que le temps de décharge perdu pour les personnels qui feront le choix de participer à cette formation soit entièrement compensé.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Inspecteur d'Académie, nos cordiales salutations.

Jimmy SANGOUARD-TOMASI

Pierre MILLOUD